

Lundi 22 juin 2020 à 14 h 00

## MESURES D'HYGIÈNE

- **Précautions standard :**  
Manches courtes, ongles courts et sans vernis, absence totale de bijou.  
Hygiène des mains.  
Port de gants à usage unique non stériles.  
Protection de la tenue : tablier plastique à usage unique pour les soins souillants et/ou mouillants.
- **Tenue professionnelle :**  
changée chaque jour et entretenue par l'établissement.
- **Port du masque chirurgical** pour tout agent.
- **Surveillance de la température :** si > 38°C, informer son responsable de service.

**Numéro vert de soutien psychologique aux soignants :**  
8 h 00 à 0 h 00 – 7jours/7  
**0 800 73 09 58**

## MESURES DE GESTION

En application de l'annonce faite le 14 juin par le Président de la République et des recommandations nationales du 16 juin, l'équipe de direction a formalisé un « Plan de retour à la normale », validé ce jour en Conseil de la Vie Sociale, et dont les grandes lignes sont énoncées ci-après.

**À compter du mardi 23 juin 2020, et dans le respect maintenu des gestes barrière :**

- Réouverture des portails et portes automatiques en journée, y compris les week-ends.
- Sorties individuelles et collectives de nouveau autorisées pour les résidents.  
Reprise des activités collectives sans limitation du nombre de participants.  
Retour encadré des bénévoles (2 bénévoles maximum en simultané, signature d'une charte).  
Les professionnels non soignants (coiffeurs...) sont autorisés depuis le 2 juin.  
Reprise des repas en salles à manger, sans annexion de salles supplémentaires.
- **Visites sans rendez-vous, de 11 h à 18 h**, sans limitation du nombre de visiteurs, **de préférence en extérieur**, à défaut en chambre (pas de station dans les circulations).  
Espaces collectifs (salons des familles, salles à manger, salles d'animation...) interdits aux visiteurs jusqu'au 15 juillet. Repas dans la résidence non autorisés avant le 1<sup>er</sup> septembre.  
Port de masque obligatoire pour tous les visiteurs, y compris les mineurs (tout mineur devra obligatoirement être accompagné d'un adulte).  
Dépôt d'objets et de denrées dans la chambre du résident de nouveau possible.  
Rencontres avec les professionnels de nouveau possibles pour les proches.
- Reprise des admissions « normales » avec test RT-PCR obligatoire avant l'entrée.  
Réouverture du PASA aux autres sites à compter du 29 juin.
- Décès : les proches peuvent accéder aux chambres pour prendre les effets personnels du défunt.  
Sites de La Possonnière et Montjean/Loire : reposoirs de nouveau accessibles.  
Décès d'un résident confirmé ou suspect Covid : pas de changement à ce jour.

**En cas de nouvel épisode épidémique, des mesures de protection renforcée seront reprises.**

**Retrouvez tous les bulletins d'information sur le site Internet : <http://www.lesligeriennes.fr/>**

## POUR S'INFORMER

**0 800 130 000**

Numéro vert national  
appel gratuit 7j/7 24h/24

**Pour toute question d'ordre médical :**

Consultez votre médecin traitant, ou le 15 en dehors des heures d'ouverture du cabinet.

**Questions administratives et organisationnelles :**

Consultez le cadre de santé ou l'administrateur de garde.

**COVILLE = Centre de consultation COVID-19**

**Centre Hospitalier de la Corniche Angevine  
13, rue Jean Robin,  
49290 Chalonnes/Loire**

Du lundi au vendredi  
et uniquement sur RDV.  
Modalités auprès de votre médecin traitant.

**Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

SOURCES OFFICIELLES :

[www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  
[www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus](http://www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus)

**Le virus ne circule pas tout seul,  
c'est l'Homme, porteur du virus, qui circule.**